

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

Voyage pittoresque sur les bords du Rhin

Texier, Edmond

Paris, 1858

Chapitre IV

[urn:nbn:de:bsz:31-140291](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-140291)

CHAPITRE IV.

Aspect du pays. — Grands souvenirs militaires. — Strasbourg. — Son histoire. — Les promenades. — La citadelle. — Physionomie allemande. — Ajustements des femmes. — Les brasseries. — Les bayadères alsaciennes. — Trop de musique. — La cathédrale. — Histoire d'un général et d'un sergent. — Les châteaux d'Alsace. — Un événement mystérieux.

A sa sortie du canton de Bâle, le Rhin coule entre la France et le grand-duché de Bade. Huningue est à une portée de canon de Bâle, sur la rive gauche du Rhin, la rive française. Le traité de Munster avait réglé que la ville de Bâle jouirait d'une pleine et entière liberté, et qu'en conséquence on ne pourrait bâtir aucun fort sur le bord du fleuve jusqu'à Philisbourg. Louis XIV ne tint aucun compte de cet article du traité et éleva les fortifications d'Huningue, qui subsistèrent jusqu'en 1815, où elles furent détruites par la coalition armée contre la France.

L'aspect du pays est charmant. Jolis villages, campagnes agréables, châteaux pittoresques. Les grands souvenirs militaires palpitent à chaque pas : tout ce pays a vu des combats de géants ; c'est là que Moreau battit l'archiduc Charles. De 1792 à 1796, l'armée de Condé prit sur la rive gauche de cette partie du fleuve des cantonnements qu'elle ne quittait que pour recommencer les hostilités tantôt au delà de Strasbourg, vers Haguenau, tantôt en deçà de Constance, à la frontière helvétique. Du côté de l'armée républicaine, les vêtements ainsi que les chaussures n'existaient, pour ainsi dire, plus. Un tiers des soldats marchaient nu-pieds, et l'on n'apercevait sur eux d'autres

vestiges d'uniformes que la buffleterie. « Sans les haillons de paysan dont ils étaient couverts, dit le maréchal Gouvion-Saint-Cyr dans ses Mémoires, leurs têtes et leurs corps eussent été exposés à toutes les injures du temps. C'est dans cet état que je les vis défiler à Huningue, et cependant leur aspect était imposant ; à aucune époque je n'ai rien connu de plus martial, peut-être même quelque chose de farouche se laissait lire dans leurs regards. »

Bien que Strasbourg soit à une demi-lieue du Rhin, cette ville appartient à la description des bords du fleuve ; car il n'est pas un voyageur qui, ne la connaissant pas, ne débarque au pont de Kehl pour visiter cette vieille capitale de l'Alsace, cette ancienne cité impériale, aujourd'hui simple chef-lieu d'un département.

La première origine de cette ville est incertaine. Il est probable qu'elle fut bâtie sur l'emplacement d'un des cinquante forts construits sur le Rhin, quelques années avant la naissance de Jésus-Christ, par Drusus, beau-fils d'Auguste. Le premier auteur qui en fasse mention est Ptolémée, qui a vécu au deuxième siècle de notre ère. Après avoir obtenu le droit de cité romaine, accordé à tous les sujets de l'empire romain par l'empereur Antonin Caracalla, Strasbourg jouit du droit de municipes romain, et la huitième légion y tenait garnison. Ce fut près de cette ville que l'empereur Julien remporta, en 357, une grande victoire sur sept petits rois des Allemands, peuplades de la Germanie.

Dans l'organisation des provinces de l'empire romain, faite par Constantin le Grand, Strasbourg fut comprise dans les premiers arrondissements de la Germanie cisrhénane (*Germania prima*), et il y fut établi une fabrique de toute espèce d'armes. La grande route de la Gaule en Germanie passait par cette ville.

Strasbourg, avant sa réunion à la France, était une des principales villes impériales libres et immédiates d'Allemagne. En cette qualité elle était État de l'empire, ayant séance et voix délibérative à la diète, et exerçant les droits de supériorité territoriale à l'instar des électeurs et princes, également États de l'empire, c'est-à-dire le droit de

guerre, de paix et d'alliances, celui de faire des statuts, d'établir des impositions et de battre monnaie; en général, tous les droits de la souveraineté, conformément aux lois publiques et générales de l'Allemagne.

La religion chrétienne paraît avoir été introduite à Strasbourg dès le deuxième siècle, mais elle s'y propagea surtout depuis le règne de Constantin.

Dans les premières années du cinquième siècle, Strasbourg fut dévasté par les Vandales, les Alains, les Suèves et les Bourguignons; en 451, par Attila, roi des Huns; vers l'an 455, par les Allemands. La ville resta ensuite en ruine pendant de longues années. En 718, Adalbert, duc d'Alsace, fils d'Atticus ou d'Étichan, et frère de saint Odile, y construisit le monastère de Saint-Étienne, dont l'église et quelques parties des bâtiments existent encore, mais entièrement dénaturées.

Après la victoire de Zulpic, remportée par Clovis, en 496, sur les Allemands, Strasbourg passa sous la domination des rois francs mérovingiens, et au commencement du sixième siècle il y fut construit un fort sur les ruines de l'ancienne ville: il fut nommé *Stratebourg* (*Strateburgum*).

Au neuvième siècle, elle avait déjà pris des accroissements assez considérables, et dans le document de l'empereur Lothaire, de l'an 845, la ville de Strasbourg est distinguée de l'ancienne ville alors en ruine. Cette ville, circonscrite d'abord dans d'étroites limites, fut agrandie au huitième siècle. Elle fut gouvernée par les rois francs mérovingiens, notamment par les rois d'Austrasie, et elle était administrée par les ducs d'Alsace.

En 1002, la ville fut surprise par Hermann, duc de Souabe et d'Alsace, pendant la guerre qu'il fit à l'évêque de Strasbourg, qui favorisa l'élection du duc de Bavière au trône d'Allemagne, sur lequel ce prince se maintint sous le nom de Henri II, dit *le Saint*. La ville, attaquée à l'improviste, fut impitoyablement dévastée, et il y coula beaucoup de sang. Depuis l'an 870, où elle fut annexée à l'Alle-

magne, jusque vers la fin du treizième siècle, où son immédiateté fut consolidée, elle fut soumise aux rois et empereurs d'Allemagne. Ceux-ci établirent successivement en Alsace des gouverneurs, d'abord sous le nom de comtes palatins ; mais Strasbourg était excepté de leur juridiction et avait un comte particulier. Dès l'an 837, l'évêque de Strasbourg, son chapitre et tout l'évêché, furent aussi soustraits à la juridiction temporelle et à celle des comtes palatins, par un diplôme du roi Louis II. Par la suite, après l'an 982, une partie de l'exercice de la juridiction civile et criminelle confiée à ce comte fut, après la suppression de cet office, accordée aux évêques de Strasbourg, à l'exclusion de tout duc, comte et tout autre, d'abord par l'empereur Othon II, ensuite par Henri II le Saint. Mais il ne résulte pas de cette concession que la ville de Strasbourg ait jamais été une ville épiscopale, comme d'autres villes d'Allemagne. Au contraire, la ville s'efforça constamment de se soustraire à toute dépendance de l'évêque et de se gouverner par ses propres et seuls magistrats. Aussi trouve-t-on dans ses plus anciens règlements et statuts la déclaration expresse que la ville est libre.

L'empereur Philippe, fils de Frédéric Barberousse, octroya à la ville des lettres patentes données à Haguenau le 16 juillet 1205, par lesquelles il prit toute la ville de Strasbourg et ses concitoyens, et toute chose appartenant à la ville, sous la garde et protection spéciale de l'empereur, et obéissance immédiate ou spéciale de l'empire d'Allemagne. Par les mêmes lettres, il accorda à tous les citoyens de Strasbourg et à tous leurs biens situés en Alsace, à perpétuité, l'immunité de toutes charges et de tous services. Après la mort de l'empereur Conrad IV, et jusqu'à l'élection de Rodolphe de Habsbourg, époque communément appelée le grand interrègne, c'est-à-dire depuis 1254 jusqu'en 1273, la ville de Strasbourg, profitant des troubles intérieurs et de l'anarchie qui agitaient l'Allemagne, s'assura l'exercice des droits régaliens. En ceci elle suivit l'exemple d'autres États d'Allemagne : elle s'arrogea donc le droit de faire, sans le concours de l'évêque et de son chapitre, de nouveaux statuts, de

nommer librement son magistrat et ses chefs, d'établir des impôts, de disposer à son gré des biens communaux et de faire des traités d'alliance. C'est ainsi que, dès l'an 1253, elle fit un traité avec les villes de Cologne, de Mayence, de Worms, de Spire, de Bâle et avec plusieurs autres. Le but de ces traités était de maintenir la paix publique pendant dix ans, de se garantir mutuellement contre toute injure et violence, et particulièrement contre l'établissement de nouveaux droits de péage sur le Rhin. Pour être en état d'exécuter ces stipulations, Strasbourg leva des forces militaires et arma sur le Rhin, avec les villes situées sur ce fleuve, depuis Bâle jusqu'au confluent de la Moselle, cent bateaux remplis d'archers. Ces nouveaux droits, réclamés et acquis par la ville de Strasbourg, lui suscitèrent des ennemis, et plus d'une fois elle fut obligée de prendre les armes pour se maintenir dans leur possession. Elle eut surtout pour adversaires les évêques de Strasbourg, qui voyaient avec regret qu'une ville si considérée et si puissante se fût soustraite à leur autorité.

Quoique Rodolphe de Habsbourg se fût efforcé d'établir la paix publique et qu'il eût détruit particulièrement sur le Rhin un très-grand nombre de châteaux forts dans lesquels résidaient des nobles qui infestaient les grands chemins, il en restait encore beaucoup, surtout en Alsace. Les Strasbourgeois saisirent toutes les occasions qui se présentèrent pour en purger le pays, soit afin de garantir leur commerce, soit pour venger leurs injures. Ils s'emparèrent de près de vingt châteaux depuis la fin du treizième siècle jusque vers la fin du quinzisième siècle; presque tous furent démolis. Ils firent faire le procès à plusieurs nobles coupables de violence et leur firent trancher la tête.

La doctrine de Martin Luther fut connue à Strasbourg en l'an 1518, et elle y eut dès l'origine beaucoup de partisans. Le nombre s'en accrut par la rigueur intempestive du clergé, qui exaspéra les esprits. Un légat du pape, arrivé à Strasbourg en 1522, s'efforça inutilement d'arrêter les progrès de la révolution. Le magistrat ayant, à la demande du peuple, permis aux prédicateurs de prêcher l'Évan-

gile d'après les saintes Écritures, la nouvelle doctrine fut enseignée en chaire avec grande ardeur par plusieurs ministres du culte, tant à la cathédrale que dans d'autres églises. Dès l'an 1523, le curé de Saint-Thomas contracta mariage et fut applaudi non-seulement par la multitude, mais par un grand nombre des citoyens les plus distingués ; malgré les réclamations de l'évêque, cet exemple fut suivi par d'autres prêtres. Dans l'assemblée des échevins, qui eut lieu le 20 février 1526, la grande majorité, au nombre de cent vingt-quatre, votèrent l'abrogation de la messe, jusqu'à ce qu'il leur fût prouvé qu'elle était une œuvre agréable à Dieu. A peine ce décret eut-il été rendu, que le culte religieux fut célébré, d'après le nouveau rit, à la cathédrale et dans les autres églises paroissiales de Strasbourg.

La souveraineté de l'Alsace ayant été cédée à la France, en 1648, par le traité de Westphalie, Strasbourg conserva encore pendant plusieurs années son indépendance. Elle ne fut définitivement soumise à la France qu'en 1681, par la capitulation d'Altkirch. Le 4 octobre de la même année, les magistrats et tous les officiers et employés prêtèrent serment de fidélité à Louis XIV, qui fit une entrée solennelle dans la ville le 23 octobre.

Les armes de Strasbourg sont : *d'azur à une Notre-Dame de carnation assise sur un trône d'or et sous un pavillon de même, tenant de la main dextre un sceptre d'or, et sur son bras senestre l'enfant Jésus ; au pied de la Vierge est un écusson d'argent chargé d'une bande de gueules.*

Strasbourg est une ville fort agréablement située, sur la ligne du chemin de fer de Paris à la frontière d'Allemagne, et sur le chemin de fer de Strasbourg à Bâle, dans une contrée extrêmement fertile, sur les rivières d'Ill et de la Bruche, qui s'embouchent dans le Rhin à un kilomètre de distance des murs de la place. Elle est généralement bien bâtie ; les rues en sont larges, propres et bien percées ; les places publiques, vastes et régulières : les principales sont la place d'Armes, la place de la Cathédrale, du Château, du Marché-aux-Herbes, Saint-Thomas, Saint-Pierre-le-Jeune, du Marché-Neuf, du

Temple, de la Comédie, etc. On y entre par sept portes, désignées sous les noms de portes Blanche, de Saverne, de Pierre, des Juifs, des Bouchers, de l'Hôpital, des Pêcheurs.

Il y a treize ponts sur la rivière dans l'intérieur de la ville, et un pont étroit, pour piétons seulement, près du moulin de Zorn. Tous sont de bois : l'un est pavé à base de cuivre, deux autres reposent sur des piles de pierres de taille, quatre ont des barrières de fer, et les autres en doivent être pourvus successivement.

L'intérieur de la ville est entouré de deux fossés sur le côté septentrional, et d'un autre au midi : ce sont des restes des anciennes fortifications. Les deux premiers séparent la ville des trois faubourgs. Celui qui est le plus près de la ville est appelé fossé large, l'autre fossé étroit. Sur le premier, il y a six ponts de bois ; sur le second, neuf, dont trois sont de pierre et voûtés ; il existe en outre, vis-à-vis la porte des Juifs, un pont traversant les deux fossés réunis en cette partie. Le fossé au midi est appelé fossé des Orphelins, et n'a plus que le quart de son ancienne largeur ; le reste est comblé à une médiocre hauteur et presque tout converti en jardinets : on le passe sur six ponts, dont deux de pierre et voûtés, les autres de bois. La ville est encore traversée par un fossé de la très-ancienne et première fortification, creusé en partie après la reconstruction de la ville ; il a le nom de fossé des Tanneurs (en allemand, *Gerber-Graben*, anciennement *Rintsühe-Graben*), sur lequel il y a sept ponts, dont quatre en pierre et voûtés. Il y a de plus quatre ponts sur un bras du Rhin qui entre en ville ; le premier de ces ponts est voûté et couvert. Le nombre total des ponts dans l'intérieur de la ville, non compris ceux des fortifications, est donc de quarante-sept, dont neuf sont de pierre voûtés.

Il y a peu de places fortes dont les environs soient aussi agréables que le sont ceux de Strasbourg. Hors des portes, on voit quantité de jardins de plaisance et de guinguettes, parmi lesquels on remarque le jardin Lips et le jardin Bonnard ou Contades, l'ancien jardin Robertsau. Le Contades et la Robertsau sont deux promenades publiques très-fréquentées. La première commence dès les glacis, en sortant du

fort Mutin, hors la porte des Pêcheurs, et va jusqu'à l'Orangerie, au delà de laquelle elle s'élargit et se partage en plusieurs allées de vieux et gros tilleuls plantés par Lenôtre en 1692 : l'allée du milieu aboutit à un gros village composé de maisons de plaisance, de maisons rustiques et de jardins, sur la droite, en venant de Strasbourg, sont de vastes serres destinées à recevoir cent quarante pieds d'orangers et d'arbres exotiques, que l'on place en été sur un terrain très-bien disposé pour cet usage.

Depuis 1840, un beau canal destiné à joindre le Rhin à l'Ill traverse la Robertsau, sans rien ôter des charmes de cette promenade. Du reste, d'importants travaux d'embellissement se font continuellement à Strasbourg. Le Contades est une belle promenade ombragée par toute sorte d'arbres exotiques et indigènes plantés en quinconce, située près de la ville, hors la porte des Juifs. Après la bataille de Hohenlinden, elle reçut le nom de cette bataille, mais le nom primitif de Contades est celui sous lequel elle est le plus généralement connue. Indépendamment de ces deux belles promenades, les bords du Rhin, de l'Ill et de la Bruche offrent un grand nombre de promenades naturelles, remplies d'agrément, d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur les Vosges et sur les montagnes Noires, dont les sommets se perdent dans les nues, tandis que leurs mamelons les plus rapprochés de la plaine présentent des sites enchanteurs, que couvrent d'anciens châteaux, de beaux villages, d'immenses forêts et de riches vignobles. Dans l'île du Rhin, sur la route de Kehl, on voit un monument consacré au général Desaix. A deux kilomètres de Strasbourg est le polygone destiné aux exercices de l'artillerie, orné à son entrée d'un monument élevé à la mémoire du général Kléber.

En entrant à Strasbourg par le pont de Kehl, on traverse la citadelle aux portes sculptées où luit encore le soleil de Louis XIV, *nec pluribus impar*. La place contient un village complet à moitié civil, à moitié militaire. Après avoir passé la seconde porte, on suit longtemps les grilles de l'arsenal, qui déploie une ostentation de canons vraiment formidable. Il y a là peut-être six cents pièces de toutes

dimensions, écurées comme des chaudrons, et des amas de boulets à paver toute la ville. Le premier aspect de Strasbourg est assez triste, puis on s'y accoutume, et l'on découvre de charmants points de vue à de certaines heures du jour. L'Ill, avec ses eaux vertes et calmes, embarrassées partout de ponts, de moulins, de charpentes soutenant des maisons qui surplombent, ressemble, dans les beaux jours d'été, à cette partie du Tibre qui traverse les plus pauvres quartiers de Rome. Gérard de Nerval prétendait que le faubourg de Saverne lui rappelait tout à fait le quartier des Transtévères. Strasbourg est peut-être, de toutes les villes des bords du Rhin, celle qui a le mieux conservé la physionomie allemande. Strasbourg est plus allemande que Mayence, et, sous certains rapports, elle exhale même un parfum de moyen âge beaucoup trop prononcé. Promenez-vous dans la rue des Juifs, et vous reconnaîtrez que je n'ai peut-être pas tort de parler ainsi. J'ajouterai que si la ville se montre un peu négligente à l'égard de ce vieux quartier, elle apporte des soins tout particuliers à l'embellissement des rues qui avoisinent la résidence des autorités. La place d'Armes est superbe; on s'y promène entre deux allées d'orangers, et les orangers ne sont ni un petit luxe ni une petite rareté sous un ciel aussi gris que le ciel de Strasbourg. La rue du Dôme est à Strasbourg ce qu'est la rue Saint-Jean à Bruxelles, la rue Vivienne à Paris. Elle est pavée en asphalte, s'il vous plaît, et jamais l'asphalte n'a été mieux placé que dans cette ville, dont les pavés pointus sont plus rudes aux pieds que le cailloutage non encore brisé des grandes routes.

Je disais tout à l'heure que Strasbourg est la plus allemande des villes du Rhin; j'ajouterai qu'on parle beaucoup moins français à Strasbourg qu'à Francfort et à Cologne. Adressez-vous à un homme du peuple, le premier venu, et, si vous ne savez pas l'allemand, vous ne serez pas compris de ce compatriote alsacien. Que peuvent donc apprendre les enfants aux écoles mutuelles qu'on dit si fréquentées dans ce département? Peut-être savent-ils le latin. Et pourtant Strasbourg est par le sentiment une ville véritablement fran-

çaise; l'histoire est là pour rappeler son incontestable patriotisme. On ne rencontre plus à Strasbourg ces vêtements pittoresques des paysans de l'Alsace qui nous étonnent encore le long de la route; mais un grand nombre de femmes du peuple portent, le dimanche, des ajustements très-brillants et très-variés : les uns se rapprochent du costume suisse, les autres du costume napolitain. Des broderies d'or et d'argent éclatent surtout sur la tête et sur la poitrine. L'harmonie et la vivacité des couleurs, la bizarrerie de la coupe rendraient ces costumes dignes de figurer dans les opéras.

C'est dans les brasseries, le dimanche, qu'il faut observer la partie la plus grouillante de la population. Point de sergents de ville ni de gendarmes chargés de tempérer les élans de la gaieté alsacienne. Cette fleur qui a vu le jour dans la serre chaude parisienne, le cancan, a été transplantée à Strasbourg, et elle y pousse dru comme les champignons dans les bois. Les Strasbourgeois de la classe inférieure en montreraient aux bayadères et aux Espagnoles pour la grâce et la liberté des mouvements. Strasbourg est la cité musicale par excellence. Le violon est de toutes les fêtes, et l'on peut dire que presque tous les actes de la vie des habitants s'accomplissent aux sons de la musique. Dans les brasseries, musique; dans les cafés, musique; sur les places, musique; dans les rues, musique; musique partout et toujours. Vous descendez entre midi et une heure dans la salle à manger de votre hôtel; vous prenez place à la table d'hôte, et vous avez à peine commencé d'attaquer le bouilli aux betteraves, que vous voyez une bande de violons faire irruption dans la salle et exécuter à tour de bras une ouverture, une valse ou une symphonie. A souper, vous retrouverez ces mêmes violons, à moins qu'ils n'aient cédé la place à des flûtes.

La vraie curiosité de Strasbourg, c'est le Munster (la cathédrale); la tour est surtout remarquable par sa prodigieuse élévation et par l'élégance de son architecture. L'ensemble de l'édifice n'est pas moins admirable par l'harmonie qui règne dans les rapports de la tour et du vaisseau de l'église. Le portail principal est orné de belles



Rouargue freres del. et sc.

Imp. F. Chardon aîné, r. Haute-Seuille.

STRASBOURG.

atrioisme
resques de
e la route
dimanche
approchant
s broderie
ine. L'ha
coupe re

observer à
nts de vie
gneté als
parisienne.
lru comme
classe infé
es pour h
é musici
nt dire qu
issent au
les café.
musiq
e dans l
d'hôte, e
etteravs
os la sol
une sys
à nous

bédralé;
on et par
n'est pas
ris de la
de belles



Église de la Vierge, Strasbourg.

Strasbourg, la Cathédrale.

STRASBOURG.

statues, de bas-reliefs, de hauts-reliefs et de remarquables sculptures. Le regard s'arrête avec étonnement sur la rosace entourée d'un cintre fleuroné et couronnée d'une splendide galerie, où l'on voit les statues des apôtres dominées par celle du Christ. Les piliers saillants de la façade ont pour décoration : les statues équestres de Clovis, de Dagobert, de Rodolphe de Hapsbourg et de Louis XIV. Le portail de gauche a pour statues douze Vierges qui écrasent les Péchés capitaux ; au portail de droite, on voit les Vierges sages et les Vierges folles.

Les portails latéraux ne sont pas moins splendides, mais ils ont des statues modernes.

A l'intérieur, l'aspect de la cathédrale produit le plus magnifique effet. La nef est éclairée par des vitraux qui ne laissent pénétrer qu'une faible lumière. Malheureusement le badigeon y règne avec ferveur. La plus grande longueur de l'édifice est de 115 mètres 44 centimètres. La plus grande largeur est de 44 mètres. La hauteur totale de la voûte est de 31 mètres 25 centimètres. Quant à la tour, le monument le plus élevé du globe, elle a 142 mètres 10 centimètres. Pour aller de la place au sommet de la tour, il faut escalader 635 degrés. « C'est une chose admirable, dit Victor Hugo, de circuler dans cette monstrueuse masse de pierres toute pénétrée d'air et de lumière, évidée comme un joujou de Dieppe, lanterne aussi bien que pyramide, qui vibre et qui palpète à tous les souffles du vent. »

Les curiosités de cette basilique sont le baptistère sculpté en pierre par Josse Dotzinger de Worms ; les orgues, posées en 1716 par André Silbermann ; la chaire, du quinzième siècle, par Hanmerer, et la fameuse horloge astronomique, œuvre de M. Schwilgué et inaugurée en 1842, à la place de l'ancienne, regardée au moyen âge comme une des merveilles de l'Allemagne. Cette horloge indique le mouvement direct des étoiles, l'année, le jour de l'année, les fêtes mobiles, les révolutions du soleil et de la lune, les équations solaires et lunaires, les jours de la semaine, le temps moyen, les révolutions des planètes, etc., etc. C'est un chef-d'œuvre de mécanique.

Strasbourg a d'autres églises et d'autres monuments; mais, en l'abandonnant pour courir en Allemagne, nous n'y laissons rien de remarquable, pas même le tombeau trop vanté du maréchal de Saxe, énorme catafalque de marbre noir et blanc sculpté par Pigalle. Le héros, fièrement campé dans son armure et dans ses draperies, a le tort de ressembler un peu trop à la statue du Commandeur.

Strasbourg fut témoin en 1815 d'un fait extraordinaire dans les annales militaires. On y vit un sous-officier investi tout à coup d'une autorité supérieure rétablir, au milieu d'une armée en émeute, la plus parfaite discipline, prendre sans hésitation les mesures les plus sages, et déposer le pouvoir, sans qu'aucun abus en eût signalé la durée.

Vers la fin d'avril 1815, après le désastre de Waterloo, la ville de Strasbourg était dans une position fort critique. Les armées alliées avaient envoyé au brave général Rapp, commandant la place, un parlementaire pour lui en demander la remise. Le général avait refusé. Quelques engagements aux alentours de la place s'en étaient suivis; puis une convention militaire avait été conclue, et les hostilités avaient cessé.

Désespérant de se rendre maîtres de Strasbourg par la force, les alliés cherchèrent à se ménager des intelligences dans la place. Ils y réussirent en employant deux moyens, l'or et la frayeur, s'assurèrent ainsi du concours de quelques individus avides et peureux, et fomentèrent une révolte dont on verra plus loin l'effet et le singulier caractère.

Les idées de trahison avaient alors grand cours et exerçaient un grand empire sur l'esprit des soldats irrités de la catastrophe de Mont-Saint-Jean, et disposés à l'attribuer à toute autre cause que la fatalité et l'inégalité du nombre. Leur imagination leur faisait voir des traîtres parmi les généraux, les officiers, les soldats mêmes. On leur fit accroire sans peine que le général Rapp, en les retenant dans la place au lieu de les conduire devant un ennemi qu'ils ne redoutaient nullement, les trahissait. Des circonstances fâcheuses vinrent

donner à ces bruits une sorte de consistance. Le général Rapp, qui commandait, outre Strasbourg, l'armée du Rhin, reçut du roi Louis XVIII l'ordre de licencier ses troupes en renvoyant chaque homme isolément et sans armes; puis une injonction lui fut faite de livrer à des commissaires russes dix mille fusils tirés de l'arsenal de Strasbourg. Ces deux ordres obligèrent le général en chef d'entrer en correspondance avec les alliés. Les échanges fréquents de courriers, le mystère que l'on dut mettre dans la livraison des fusils pour en ôter la connaissance aux soldats qu'on voulait désarmer, d'autre part, vinrent corroborer les soupçons et attisèrent l'incendie. La malveillance répandit, et les soldats répétèrent bientôt, que le général Rapp s'était vendu aux Autrichiens et avait reçu deux millions pour les introduire dans la place. On ajoutait que, s'il renvoyait les soldats individuellement et désarmés, c'était d'après une convention et pour qu'ils tombassent entre les mains de l'ennemi. Le général Rapp, cependant, loin de soupçonner pareille trame, faisait tous ses efforts dans la vue d'obtenir du gouvernement du roi l'argent nécessaire pour payer l'arriéré de la solde aux troupes licenciées; mais il n'avait pu réussir qu'à se faire délivrer par le Trésor une traite de quatre cent mille francs, et par les autorités civiles de la place une somme de cent soixante autres mille, ressources tout à fait insuffisantes. Ce n'était pas avec cela qu'il fallait espérer satisfaire les troupes, animées sans cesse par de faux bruits. L'insurrection ne tarda point à éclater: elle fut soudaine, générale et sans pareille dans l'histoire.

Le 2 septembre, à huit heures du matin, une soixantaine d'officiers subalternes de différents régiments s'assemblèrent dans un des bastions de la place et rédigèrent l'arrêté suivant:

« Au nom de l'armée du Rhin, les officiers, sous-officiers et soldats n'obéiront aux ordres donnés pour le licenciement qu'aux conditions suivantes:

« Art. 1^{er}. Les officiers, sous-officiers et soldats ne quitteront l'armée qu'après avoir été soldés de tout ce qui leur est dû.

« Art. 2. Ils partiront tous le même jour, emportant armes, bagages, et cinquante cartouches chacun, etc. »

Immédiatement après avoir libellé cette déclaration, ils se rendirent chez le général en chef pour lui en donner communication. Celui-ci était alors malade, et dans le moment au bain. Étonné de cette visite inattendue, il donne l'ordre de laisser entrer ; cinq officiers se présentent, exposent l'objet de leur mission, et déclarent que l'armée ne subira le licenciement qu'autant que les conditions qu'ils viennent de faire connaître auront été remplies. A ce mot de conditions, le général Rapp, furieux, s'élança du bain, et arrachant le papier des mains de l'orateur : « Quoi ! messieurs, vous voulez m'imposer des conditions d'obéissance, des conditions, à moi ? »

Le ton de voix du général, son regard, l'expression de son visage, sa situation malade même imposèrent à la députation, qui se retira confuse, et chacun de ses membres alla rendre compte à son régiment de l'accueil fait à leur démarche commune.

Lorsque les officiers, rassemblés au nombre de cinq cents, reçurent cette réponse, qu'ils attendaient avec impatience, ils sentirent qu'un homme du caractère de leur général n'était point susceptible d'intimidation, et qu'en faisant eux-mêmes une nouvelle tentative auprès de lui, ils ne réussiraient pas mieux que leurs supérieurs à épaulettes.

Toutefois leur parti était pris. Ils vinrent se ranger en bataille près de l'hôtel occupé par leur général en chef, et demandèrent à être introduits près de lui. L'aide de camp de service demande à connaître, avant de les présenter, les motifs qui les amènent ; ils refusent d'entrer en explication avec lui. « Quel est le chef de la troupe ? demande cet officier. — Aucun... tous, » répondent-ils en masse. Il veut leur faire des représentations sur l'acte d'indiscipline dont ils se rendent coupables ; mille voix l'interrompent : « De l'argent ! de l'argent ! nous voulons être payés ! nous saurons nous faire payer ! »

Le colonel Schneider, chef d'état-major du corps d'armée, et dont

ils ont tant de fois admiré la résolution au milieu du danger, essaye vainement de les calmer; il n'entend que le seul cri : « De l'argent! de l'argent! » Mais, pour ne pas faire de menaces inutiles, ils se dispersèrent après être convenus d'un rendez-vous. C'est alors que, réunis entre eux, ils prennent le parti de procéder à l'élection de nouveaux chefs. Le premier nommé fut le sergent Dalouzy, du 7^e d'infanterie légère, connu par sa capacité, son audace et une certaine façon soldatesque qui lui était propre. Il réunit tous les suffrages.

Aussitôt il harangue ceux qui l'ont élu par acclamation : « Vous voulez être payés! s'écria-t-il, eh bien! si vous promettez de m'obéir, de vous abstenir de tout désordre, de faire respecter les propriétés, de protéger les personnes, je jure sur ma tête que vous le serez avant vingt-quatre heures. »

Ce discours est accueilli avec des cris de joie, et le sergent est nommé général. Il choisit pour son chef d'état-major le tambour-major du 58^e régiment; un autre sous-officier est chargé de l'emploi de gouverneur de la place; un troisième, du commandement de la première division; un quatrième, de la seconde; ainsi des colonels, des chefs de bataillon, des capitaines, et l'état-major se trouve complété de cette façon.

Cependant le général Rapp, surpris d'une infraction si grave, s'était habillé à la hâte et se dirigeait sur les lieux pour tenter d'approfondir et de comprimer les mouvements séditions; mais les opérations dont nous venons de parler avaient été conduites avec une telle célérité, qu'au moment où il sortait accompagné de son chef d'état-major et de quelques officiers, les colonnes, suivies d'une foule nombreuse, débouchaient déjà par toutes les issues qui conduisaient à son hôtel. Dès qu'elles aperçoivent le général en chef, les troupes se mettent précipitamment en bataille et croisent la baïonnette pour l'empêcher de passer; puis des cris forcenés, partis des derniers rangs, se font entendre. On le menace, on l'accuse d'avoir vendu l'armée. Ces accusations avaient été propagées par des misérables

répandus dans les groupes du peuple, comme il s'en trouve malheureusement partout et toujours; il ne s'agit de rien moins que de faire massacrer le guerrier que la mort a respecté sur tant de champs de bataille. La fureur et la confusion se répandent de proche en proche; on veut le fusiller, le mitrailler même, car dans ce moment huit pièces de canon arrivent au galop et sont dirigées sur lui; les pointeurs suivent ses mouvements; il n'est protégé que par le voisinage de ceux qui l'entourent et que l'on craint d'atteindre par la même décharge. « Rangez-vous, s'écrient à ces derniers les artilleurs égarés, que nous tirions dessus! » Un obusier s'attache avec tant de persévérance au groupe où se trouve le général, que celui-ci s'en aperçoit; il court au canonnier qui tient la mèche: « Eh bien! que prétends-tu faire, malheureux? lui dit-il; veux-tu me tuer? mets le feu, me voici à l'embouchure. — Ah! mon général, s'écrie le soldat en laissant échapper son boutefeux, j'ai été au siège de Dantzick avec vous, je vous donnerais ma vie.... mais les camarades veulent être payés: je suis obligé de faire comme eux. » Et il reprend sa marche.

Désespérant de se faire entendre au milieu des clameurs dont les flots grossissaient incessamment, le général se décida à rentrer dans son hôtel; les troupes l'y suivirent, et les différentes avenues en furent sur-le-champ occupées par mille hommes d'infanterie, huit escadrons et huit pièces d'artillerie. Cette garde se nomma la garde extérieure du palais. Un bataillon de grenadiers vint s'établir dans la cour, et prit la dénomination de garde intérieure. Environ soixante factionnaires furent placés deux à deux à toutes les portes et sur l'escalier qui conduisait à l'appartement du général en chef; il y en eut même pendant quelque temps jusqu'à la porte de sa chambre à coucher. Des postes occupèrent ensuite le télégraphe et l'hôtel des Monnaies. Pour témoigner en même temps que la garnison n'avait aucun mauvais dessein, un détachement fut envoyé par Dalouzy à l'hôtel du général autrichien Walckmann, qui se trouvait alors dans la place, et cette troupe fut mise à sa disposition. Le tambour-major du 58^e se rendit avec un trompette et leur signifia que, s'il respec-

tait la trêve, la garnison ne se porterait à aucun acte d'hostilité ; mais que, s'ils tentaient de profiter de la mésintelligence qui régnait entre les chefs et les soldats, elle saurait opposer une noble résistance.

Sur ces entrefaites, Dalouzy avait établi son quartier général sur la place d'armes et créé deux commissions : l'une des vivres, composée de fourriers ; l'autre des finances, formée de sergents-majors ; elles se constituèrent en permanence, délibérèrent sur les mesures les plus propres à maintenir la tranquillité publique et à mettre la ville à l'abri de toute surprise. Les postes de la citadelle et ceux de l'intérieur furent doublés ; on plaça même des gardes à quelques vieilles poternes qui jusque-là avaient été négligées ; on renforça la ligne extérieure ; les troupes bivouaquèrent dans les rues ; enfin aucune des précautions que peut suggérer la prudence la plus soupçonneuse ne fut négligée.

Afin de prévenir les excès auxquels la malveillance pouvait exciter les soldats, Dalouzy leur défendit, sous peine de mort, d'entrer dans aucun lieu où se vendait de l'eau-de-vie, du vin ou de la bière. La même peine fut portée contre tous ceux qui se rendraient coupables de pillage, de désordre et d'insubordination ; et, pour assurer encore mieux la tranquillité publique, il fut résolu que l'armée sous les armes serait instruite, de six heures en six heures, de la situation.

Ces dispositions prises, le receveur général du département du Bas-Rhin et l'inspecteur aux revues des corps d'armée furent mandés devant le chef Dalouzy et les deux commissions. Le dernier fit un état approximatif des sommes nécessaires pour mettre la solde au courant ; le premier présenta l'état de son avoir en caisse ; après quoi Dalouzy convoqua le conseil municipal, auquel il exposa les motifs qui avaient déterminé la garnison à prendre les armes, et il pria le maire d'aviser aux moyens de faire les fonds pour acquitter l'arriéré.

Il envoya au général Rapp une députation composée du gouverneur de la place et de cinq ou six généreux sergents. « Que me voulez-vous encore ? » leur dit le général en chef avec l'accent de l'indignation et du mépris. « Vous êtes indignes de porter l'uniforme

français!... J'ai cru que vous étiez des hommes d'honneur, je me suis trompé!... Vous vous êtes laissé séduire par des misérables... Que prétendez-vous faire? Pourquoi ces gardes qui environnent le palais? Pourquoi cette artillerie dirigée contre moi?... Je suis donc bien redoutable! Croit-on que je veuille m'évader? Et pour quelle raison m'éloignerais-je? Je ne crains rien... Je ne vous crains pas... Mais, au fait, que me voulez-vous? »

L'agitation du général, en prononçant ces mots, contrastait fortement avec la sombre attitude de la députation. Confus de retenir captif un chef qu'ils aimaient et dont la valeur leur était si connue, ces officiers gardaient un profond silence; ils allaient se retirer, quand l'un d'eux prenant la parole: « Mon général, dit-il, nous avons appris que les autres corps d'armée ont été payés; nos soldats veulent l'être également; ils sont en révolte contre vous, mais ils nous obéissent. Nous ne demandons que ce qui nous est dû, le faible dédommagement de notre sang répandu, des blessures dont nos corps sont couverts; nous ne demandons que ce qui est indispensable pour faire notre route et nous retirer dans nos foyers. Les troupes ne rentreront dans l'ordre que lorsque la solde sera alignée pour tout le monde.

— Il n'y a pas assez d'argent, répondit le général; j'ai eu l'intention de vous faire payer, même de vos masses; j'ai envoyé un aide de camp à Paris; il a vu les ministres, mais on n'a pu lui donner que quatre cent mille francs. C'est cette somme, jointe à celle qui est déjà dans la caisse du payeur, que je ferai répartir entre les régiments.

— L'armée veut être payée, mon général.

— Je vous ai dit ce que j'avais à vous dire. Retirez-vous et rentrez au plus tôt dans l'ordre... Si l'ennemi a malheureusement connaissance de ce qui se passe ici, que deviendrez-vous?

— Tout est prévu, mon général; un régiment de cavalerie et douze pièces de canon sont partis pour renforcer la division qui est au camp. Il nous est facile de nous faire payer, et vous avez tout à

craindre de la part des soldats, si d'ici à vingt-quatre heures ils ne sont pas satisfaits.

— Que m'importe, à moi, ce que vous et vos soldats pouvez faire ! Je vous répète que vous n'aurez que les fonds qui vous sont destinés. Quelque chose qui puisse arriver, n'espérez pas me contraindre à faire ce que mon devoir défend.

— Général, les soldats peuvent vous conduire à la citadelle ; ils peuvent même vous fusiller ; nous répondons d'eux maintenant ; mais si vous ne nous faites pas payer...

— Je n'ai plus rien à vous dire, sortez à l'instant de chez moi... Si vous me fusillez... Eh bien ! je préfère la mort à la honte.. Vous êtes des instruments de la malveillance et d'une conspiration que vous ne connaissez pas. L'ennemi est peut-être d'accord... Je vous rends responsables de tout ce qui peut arriver... Vous m'avez entendu, sortez... Je rougis de converser avec des rebelles. »

Ce mot de conspiration fit sur les sous-officiers députés une impression très-vive. Ils se retirèrent en protestant que, s'il y avait parmi eux des hommes qui eussent des intentions cachées, ils l'ignoraient ; que, pour eux, ils ne voulaient qu'être payés, et qu'ils allaient lui amener les autorités civiles, afin qu'il donnât l'ordre de faire les fonds.

Tandis que Dalouzy et son conseil avisaient aux moyens d'assurer la tranquillité publique et de faire acquitter la solde arriérée, l'armée avait exécuté divers mouvements : elle avait fait des marches, des contre-marches toujours au pas de course, sans se permettre une menace contre les officiers et les généraux qu'elle avait mis en arrestation. Ce silence, peu ordinaire aux militaires français, avait quelque chose de sinistre et qui frappait les habitants de terreur. Les troupes s'étaient ensuite tenues tranquilles dans les différents postes et dans leurs bivouacs des rues, mais elles ne communiquaient point avec les habitants, elles refusaient même de répondre à leurs questions. Dans les rues, sur les places, on voyait se former instantanément des groupes qui se dispersaient ensuite après s'être

communiqué tout bas, soit des ordres, soit des avis. Enfin, sur les instances du conseil municipal, les habitants de Strasbourg consentirent à faire les fonds nécessaires et à donner à la frayeur ce qu'ils avaient si longtemps refusé aux prières du général en chef. Celui-ci envoya alors son chef d'état-major auprès des autorités pour régler avec elle la répartition de l'emprunt. Un caporal et six hommes conduisirent cet officier à l'hôtel de ville et ne le quittèrent pas de vue; il y termina ses comptes, et revint au palais avec la même escorte.

Pendant que ceci se passait, les généraux et les chefs de corps employaient tour à tour les menaces et les prières pour ramener les mutins à leur devoir; ceux-ci, qui n'avaient aucun motif pour haïr leurs supérieurs et qui n'auraient point osé leur manquer en face, usaient d'artifice pour échapper à l'ascendant et aux représentations qu'ils redoutaient. Ainsi, lorsqu'un officier se dirigeait d'un côté, les soldats de son corps s'éloignaient; ceux d'un autre corps et d'une autre arme se présentaient devant lui, et pendant qu'il entrait en pourparler avec ces derniers, les autres vociféraient par derrière. Si, malgré cette tactique, l'officier parvenait à joindre un de ses subordonnés et lui adressait des reproches: « Moi, mon officier, répondait le soldat d'un air de douceur parfaite, je ne fais rien, je ne dis mot; » et il se perdait dans la foule.

Enfin, pour se délivrer de ces sollicitations importunes, les mutins prirent une mesure générale, ce fut de consigner dans leurs logements les généraux et tous ceux qui avaient un commandement de quelque importance.

Les alarmes conçues par les habitants ne tardèrent pas à se calmer. La retraite fut battue avant la nuit, et dès cet instant les patrouilles se succédèrent sans interruption. Plusieurs ordres du jour du général-sergent Dalouzy furent lus à chaque poste: il recommandait la tranquillité, l'obéissance, et promettait que les paiements seraient effectués dans les vingt-quatre heures. L'une de ces pièces était ainsi conçue: « Tout va bien, les habitants financent, et les

payements vont commencer. — Signé : GARNISON. » (C'était le nom de guerre qu'avait pris le sergent Dalouzy, du moment où il avait été investi du commandement en chef de la troupe insurgée.) La ville eut ordre d'illuminer, afin qu'il fût plus facile d'exercer une surveillance sévère.

Les moteurs secrets de l'insurrection n'avaient pas tardé à s'apercevoir qu'une sagesse désespérante présidait à tous les conseils, et que leur but était tout à fait manqué s'ils ne réussissaient pas à échauffer de nouveau les esprits et à exciter quelque émeute où il y eut du sang versé. Ils firent donc, vers cinq heures du soir, arriver au galop, sur la place d'Armes, un chasseur à cheval du 7^e régiment, annonçant qu'on venait d'arrêter trois fourgons chargés d'or, appartenant au général Rapp, qui les faisait sortir sous la protection des Autrichiens. « Les trois voitures, ajoutait-il, ont été conduites au pont couvert, et voici le reçu que je porte à notre commandant en chef. Il faut fusiller le général Rapp, c'est un traître; il nous a vendus à l'ennemi. »

Ce discours produisit peu d'effet. Les troupes maltrahaient leur général en chef pour l'obliger à lever des contributions qui devaient servir à payer leur solde, mais elles ne nourrissaient d'ailleurs aucun soupçon contre lui; elles le regardaient toujours comme un homme d'honneur, et ne mettaient pas plus en doute sa probité que sa bravoure. Ces provocations au meurtre, si directes, finirent même par exciter la défiance des soldats; ils redoublèrent de circonspection.

D'ailleurs, au milieu de l'effervescence générale, une circonstance particulière était venue tout à coup refroidir les soldats, et n'avait pas peu contribué à les faire rentrer dans l'ordre qui se fit remarquer vers le soir. La ligne ennemie, dans la matinée, avait resserré ses cantonnements et reçu des renforts. Cette concordance des mesures prises par les alliés avec un événement qu'ils ne pouvaient pas encore connaître dans ses détails, donnait beaucoup à penser; aussi la troupe qui occupait les dehors de la place avait-elle

doublé ses grand'gardes. Nous avons dit qu'un renfort et de l'artillerie étaient sortis de la place, par ordre de Dalouzy et de son conseil.

L'ennemi, intimidé, n'osa rien entreprendre; peut-être attendait-il le résultat des machinations qu'il avait ourdies dans la ville; peut-être craignait-il de se compromettre avec une armée d'autant plus redoutable, qu'elle s'était imposé l'obligation de vaincre.

Dalouzy, ou, si l'on veut, le général Garnison, redoublait de surveillance pour maintenir la tranquillité publique, et se montrait fréquemment dans les rues de la ville, environné de son état-major, tous en uniforme de sergents, et à cheval, pour s'assurer de l'exécution de ses ordres. Dès qu'ils paraissaient, les tambours battaient aux champs, les postes prenaient les armes et lui rendaient les honneurs dus à un commandant en chef. Ainsi, Strasbourg offrait l'image de l'ordre au milieu du désordre, et une discipline sévère régnait au milieu d'une armée en révolte.

Pendant l'emprunt avait été réalisé; les officiers payeurs, suivant l'ordre numérique de leur régiment, furent conduits sous bonne escorte chez le payeur général, où ils touchèrent les sommes nécessaires pour mettre au courant la solde de leurs corps; mais il leur fut enjoint de n'effectuer les paiements individuels que lorsque tous les régiments auraient touché ce qui leur était dû.

Le premier jour se passa ainsi; il y eut bien moins d'agitation pendant la durée du second. Ce n'est point qu'on n'essayât encore d'accréditer parmi la troupe quelques bruits propres à la soulever, mais elle y fit peu d'attention. Vers le soir, la consigne du palais fut moins sévère: les aides de camp eurent la permission de sortir sans escorte.

Pendant la nuit du 3 ou 4 septembre, les postes furent tous renouvelés. Des individus, vêtus en uniforme et avec les marques du grade de caporal ou de sergent, se présentèrent encore pour pénétrer chez le général Rapp, et s'assurer, disaient-ils, s'il ne s'était pas évadé. Les altercations entre eux et les officiers de l'état-major furent

plus vives que jamais. Ceux-ci finirent toutefois par l'emporter.

Enfin la répartition des fonds fut achevée le 4, vers neuf heures du matin. Aussitôt la générale se fit entendre, l'armée se rassembla, retira ses postes, leva le siège du palais et se rendit sur la place d'Armes. Dalouzy, accompagné de son état-major, fit mettre la troupe en bataille et lui lut la proclamation suivante :

« Soldats de l'armée du Rhin !

« La démarche hardie qui vient d'être faite par vos sous-officiers pour vous faire rendre justice et le parfait paiement de votre solde les ont compromis envers les autorités civiles et militaires. C'est dans votre bonne conduite, votre résignation et votre excellente discipline qu'ils espèrent trouver leur salut ; celle que vous avez gardée jusqu'à ce jour en est le sûr garant, et ils en espèrent la continuation.

« Soldats ! les officiers payeurs ont entre les mains tout ce qui vous est dû ; la garnison rentrera à sa première place ; les postes resteront jusqu'à ce que le général en chef ait donné des ordres en conséquence. Sitôt la rentrée, les sergents-majors et les maréchaux-des-logis se rendront chez leurs officiers supérieurs, et la cavalerie, n'ayant aucun ordre, attendra son sort, afin de rendre au moins, avant de partir, chevaux, armes et tout ce qui appartient au gouvernement, afin que l'on puisse dire : « Ils sont Français, ils ont servi avec honneur, ils se sont fait payer de ce qui leur était dû et se sont soumis aux ordres du roi, ils ont été dignes de ce beau titre de soldats de l'armée du Rhin. »

Le sergent-général, après cette lecture que l'armée écouta en silence, fit défiler devant lui les deux divisions d'infanterie (la troisième était au camp), la cavalerie et l'artillerie, et alla en grande pompe arborer à la préfecture et à la mairie les drapeaux qu'il avait fait confectionner. Les troupes se rendirent ensuite aux casernes et rentrèrent sous l'autorité de leurs officiers respectifs.

Aussitôt que la liberté leur fut rendue, les généraux, les colonels et officiers supérieurs s'empressèrent de se rendre chez le général en chef pour lui témoigner la joie qu'ils avaient ressentie en voyant l'armée imprimer, contre les mouvements séditeux, une protestation qu'ils signèrent tous, et qui contenait l'expression de leurs sentiments à l'égard du général Rapp.

Deux jours après, on déposa les armes à l'arsenal et tous les corps furent licenciés. Dalouzy, comme chef de révolte, avait encouru la peine capitale, mais on lui fit grâce en faveur du bon ordre qu'il avait maintenu au milieu de l'insurrection.

Plus tard, lors de la réorganisation de l'armée, le général Garnison entra avec son grade de sergent dans une des légions qui remplacèrent temporairement les anciens régiments d'infanterie; puis il passa en Égypte, où il devint un des beys de Méhémet-Ali.

Cette vieille province d'Alsace montre encore aujourd'hui sur toutes ses montagnes et dans toutes ses vallées les ruines des anciens châteaux, ces nids de vautours, bien plus nombreux là que partout ailleurs. Au dix-septième et au dix-huitième siècle, la noblesse de la haute et de la basse Alsace se montrait peu à la cour de France; elle fréquentait les petites cours allemandes, et vivait encore dans ses châteaux, où elle commettait bien des excès. Voici un événement mystérieux qui se passa à Colmar quelques années avant la révolution, et qui rappelle les plus sombres histoires de l'Italie du moyen âge.

Le bourreau de Colmar ayant été mis en prison pour s'être absenté sans congé, s'excusa en ces termes devant les magistrats.

Un soir de la fin d'avril, il était chez lui, tout seul, sa femme et ses aides étant sortis. Il s'occupait à quelques-unes des nécessités de sa profession, c'est-à-dire qu'il raccommoait quelques menottes ou quelque gibet, lorsqu'on frappa à sa porte. Il n'hésita pas à ouvrir. Le bourreau est peu craintif; il reçoit peu de visites, et hors les ministres de la loi, personne n'approche de cette maison maudite. Trois hommes enveloppés de manteaux se présentèrent; un carrosse, arrêté à quelque distance et entouré de cinq ou six autres, avança

lentement. Le bourreau vit tout cela; il s'en étonna, mais ne s'en effraya point.

— C'est vous qui êtes l'exécuteur des hautes œuvres? demanda l'un des étrangers.

— Oui, monsieur.

— Êtes-vous seul? Nous désirons vous parler d'une chose fort secrète.

— Je suis absolument seul; entrez, messieurs.

Il les prit pour les envoyés de quelque juridiction voisine, et s'effaça pour leur livrer passage; mais il n'avait pas achevé sa phrase, que ces hommes se jetèrent sur lui, lui administrèrent une espèce de bâillon, lui lièrent en un clin d'œil les bras et les jambes, de façon à l'empêcher de faire le moindre mouvement et l'emportèrent dans la voiture, où ils montèrent après lui. La portière se referma, les gens de l'escorte sautèrent à cheval, tout cela partit au grand galop. Tous gardèrent le silence tant qu'on fut dans la ville; lorsqu'ils roulèrent sur la terre et que le bruit permit de s'entendre, celui qui avait déjà parlé toucha le bras de l'exécuteur.

— Écoute, lui dit-il, et ne crains rien, il ne te sera fait aucun mal. Tu as été enlevé pour accomplir un grand acte de justice. Nous répondons de toi, pourvu toutefois que tu n'essayes point de fuir, pourvu encore que tu ne cherches pas à pénétrer ce que tu ne dois pas connaître. On ne répondra à aucune de tes questions, on te donnera tout ce dont tu auras besoin, on te ramènera chez toi, la tâche accomplie, et tu recevras deux cents louis pour t'être dérangé de tes occupations.

Le bourreau respira, quoiqu'il ne fût point à son aise. On n'en voulait pas à sa vie, c'était beaucoup. Il eut pourtant bien désiré qu'on lui rendit l'usage de ses membres et de sa langue; ce qui eut lieu peu après.

— On va t'ôter tes liens et ton bâillon, continua la même voix; on t'ôtera même ton bandeau pendant la nuit; le jour on te le mettra de nouveau; mais c'est à la condition que tu obéiras en tout à nos

ordres, que tu ne prononceras pas un mot; au premier cri tu es mort.

Il sentit deux canons de pistolets et un poignard appuyés sur sa poitrine, et il comprit suffisamment qu'un seul parti était à prendre, celui de la soumission. Dès qu'on lui eut ôté son bâillon, il jura, par tous les serments possibles, de ne rien faire contre le traité proposé, d'accepter toutes les conditions, et de consentir à tout ce qu'on exigerait de lui.

— Bien. Tu n'as rien à craindre, alors.

A dater de ce moment, pas une parole ne fut prononcée; la voiture roulait toujours, et très-vite. On relayait souvent, les chevaux étaient préparés d'avance, et jamais, à ce que crut le bourreau, dans les endroits habités. Les stores du carrosse étaient fermés hermétiquement; pourtant, quand le jour revint, on banda de nouveau les yeux du prisonnier et on lui répéta les mêmes menaces, au cas où il tenterait même de soulever son bandeau. Du reste, on le traita bien; les coffres renfermaient de bons vins et d'excellentes provisions, dont il eut sa part comme les autres. Lorsqu'il était nécessaire de descendre, c'était toujours dans quelque forêt et dans quelque endroit désert, qu'il ne pouvait ni reconnaître ni remarquer. Il lui sembla qu'on avait passé le Rhin, et qu'il gravissait les montagnes. Le soir du deuxième jour (ils montaient depuis longtemps), on s'arrêta à une porte; il entendit crier une herse et descendre un pont-levis; on passa sur un fossé d'une grande profondeur; la sonorité du bruit des roues le lui révéla. Bien que la nuit fût complète, on lui avait remis son bandeau. Les chevaux tournèrent dans une vaste cour, la portière s'ouvrit, deux hommes soutinrent le bourreau par les bras, lui firent monter plusieurs marches; il entendit retomber autour de lui comme des pertuisanes ou des crosses de mousquets.

— Laissez-vous conduire, reprit une voix inconnue, car il hésitait.

— Souviens-toi de ta promesse, ajouta son compagnon de voyage, nous tiendrons toutes les nôtres. Il lui sembla entrer dans un grand vestibule, puis il traversa plusieurs pièces, vastes, noires et voûtées

très-certainement ; enfin on l'introduisit dans une salle immense, et là on lui ôta son bandeau. Cette salle était tendue de noir du haut en bas ; quelques torches l'éclairaient à peine. Des hommes en costume de magistrats étaient assis à l'entour sur des espèces de chaises ; ils n'avaient point de masques, mais la lumière était si faible, qu'il était impossible, à la distance où ils se tenaient, de distinguer leurs traits.

A peine le bourreau était-il entré, qu'une femme voilée fut amenée de l'autre côté. Elle était grande, élancée, et certainement jeune. Une longue robe de velours violet, faite comme celle des religieuses, la couvrait tout entière. Elle resta immobile au milieu du cercle, les bras cachés dans les manches, la tête haute, pourtant. Celui qui semblait présider l'assemblée se leva.

— Nous t'avons envoyé chercher, dit-il en allemand, que le bourreau, comme tous les Alsaciens, comprenait, malgré la différence du dialecte, nous t'avons envoyé chercher pour exécuter une sentence rendue contre cette femme, afin que cette punition fût ignorée de tous, comme le crime qui l'a provoquée. Tu vas remplir tes fonctions, tu vas décapiter cette créature, que les lois humaines ne pouvaient atteindre, et qui est cependant coupable d'un crime irrémissible.

Le bourreau, tout bourreau qu'il fût, était un honnête homme ; il tuait, pour le compte de messieurs de Colmar, avec un arrêt signé d'eux, enregistré, parafé, revu par les gens du roi, avec le grand sceau de la ville et les sceaux fleurdelés. Ici c'était toute autre chose ; il s'agissait à ses yeux d'un assassinat, car il ne pouvait reconnaître l'autorité de ces étrangers, dont le visage même restait pour lui une énigme ; il réunit donc tout le courage de sa conscience et répondit d'un ton assez ferme :

— Je ne ferai point cela.

Un cliquetis d'épées se fit entendre autour de lui et lui donna à penser que les robes des juges n'étaient pas aussi pacifiques qu'elles en avaient l'air.

Il jeta les yeux sur la condamnée, du reste immobile comme si ce débat eût été pour elle dénué de tout intérêt.

— Tu as promis d'obéir, répéta la voix de celui qui l'avait enlevé, et tu t'es soumis à notre vengeance, si tu reprenais ta parole donnée.

— J'ai cru qu'il s'agissait d'un jugement secret, mais régulier. Je ne suis point un assassin. Messieurs, qui que vous soyez, je n'accepte pas votre mandat, je ne toucherai pas à un cheveu de cette femme. D'ailleurs, qu'a-t-elle fait ?

Le président sembla consulter ses collègues du regard, puis il se releva vivement et s'écria d'une voix tonnante :

— Tu demandes ce qu'a fait cette femme ? Je puis te le dire, et alors tes cheveux se dresseront d'horreur sur ta tête, alors tu n'hésiteras plus à devenir l'instrument de notre justice, alors....

— Assez ! interrompit la femme en étendant vers lui son bras, assez ! Vous pouvez me faire mourir, mais vous ne pouvez pas, vous ne devez pas révéler à un homme de cette espèce ce que vos oreilles ont entendu. Si je suis coupable, punissez-moi ; je me sou mets, c'est plus que vous n'avez le droit d'attendre.

Le silence succéda à cette altercation, un silence solennel, glacial, interrompu seulement par le balancier d'une grosse pendule invisible, et qui tout à coup sonna onze heures.

— Il n'y a pas un instant à perdre, recommença le chef, obéis.

On lui présenta un glaive fort large et très-affilé, assez semblable à ceux des exécuteurs, en Suisse.

— Non, répéta-t-il, non, faites vous-mêmes ; puisque vous condamnez sans titre, exécutez vos sentences.

La victime ne fit pas un mouvement.

— Écoute, dit son premier interlocuteur, tiens-tu à la vie ?

— Oui, pour ma femme et pour ma petite fille, qui n'auraient plus un appui au monde si je leur manquais.

— Eh bien ! choisis : lorsque l'horloge sonnera le quart, si cette femme n'a pas été décapitée de ta main, tu mourras d'un coup de pistolet tiré par la mienne.

— Eh ! que ne la tuez-vous, alors, si vous vous résignez ainsi à devenir assassin ?

Le juge frémit sous sa longue robe.

— C'est à toi de choisir, continua-t-il.

Le bourreau résista de tout son pouvoir. Il commençait à avoir peur, tout brave homme qu'il fût, et l'attitude de ses persécuteurs lui parut plus effrayante qu'auparavant. Il se résolut pourtant à faire bonne contenance tant qu'il pourrait. Le balancier marchait toujours ; chaque coup retentissait dans le cœur du malheureux, placé entre le crime et la mort. Un silence morne régnait dans cette salle ; tous étaient immobiles, surtout celle qui fournissait le sujet de la tragédie. Le bourreau se mit à prier en lui-même. Il invoqua la Vierge et les saints, car il était catholique. Le résultat de la prière fut qu'il s'écria :

— Tuez-moi si vous voulez, je n'obéirai point.

— Tu as encore dix minutes pour te décider, répliqua froidement le juge.

Le même silence régna, toujours interrompu par ce balancier inflexible, mesurant la vie de chacun, des heureux comme des misérables. C'était une terrible scène que celle-là. La femme ne faisait pas un mouvement ; lorsque le quart sonna, ce coup de cloche de l'éternité pour elle, elle ne releva même pas la tête ; elle était ou bien innocente ou bien endurcie. Sur un signe du principal personnage, deux subalternes s'avancèrent vers l'exécuteur et lui présentèrent le glaive. Il secoua la tête et le repoussa de la main, sans avoir la force de parler. Le président prépara son pistolet, il le vit, et devint plus pâle encore.

— Mon Dieu, pensa-t-il, voulez-vous que je laisse ici-bas une veuve et un orphelin ?

Soit que cette idée le rattachât à la vie, soit que ses forces de résistance fussent épuisées en face de l'arme braquée sur lui, il céda.

— Je consens, je consens.

Ces mots, dits d'une voix basse et étranglée, s'entendirent pourtant

dans la salle. Il prit le glaive et le toucha de son ponce, pour s'assurer qu'il était bien affilé; il fit ensuite deux pas en avant. La condamnée restait debout et ne s'agenouilla pas.

— Ne lui donne-t-on pas un prêtre? dit-il tout à coup en s'arrêtant.

— Remplis ton office, lui fut-il répondu, et ne t'inquiète pas du reste.

— Je ne puis exercer ainsi, il faut que cette dame soit liée.

— Liée, moi! s'écria-t-elle avec une indicible fierté.

— Attachez les mains de cette femme, dit la voix impassible du justicier.

Deux hommes s'avancèrent; elle se redressa de toute sa hauteur :

— Osez-vous bien ?

Ces mots arrêtaient les deux domestiques, ou du moins ceux qui en remplissaient les fonctions.

— Obéissez-moi, reprit le président.

En quelques secondes, la femme fut attachée à un billot qu'on venait d'apporter; son voile relevé à l'endroit du cou; elle cessa de résister dès qu'elle se vit comprimée, elle redevint immobile.

— Frappe, ou... répéta le juge, dirigeant de nouveau son pistolet.

Une sorte de vertige s'empara du bourreau; soit l'amour de la vie, soit la crainte, soit peut-être cet enivrement qui, dit-on, domine les hommes dans certaines circonstances, il leva son sabre, et frappa un coup dont la violence sépara la tête du corps, sans qu'il y eût besoin d'y revenir à deux fois. Il laissa ensuite tomber son arme, et lui, cet homme de fer, accoutumé au sang, servant depuis vingt ans de ministre à la justice humaine, il tomba de toute sa hauteur, évanoui, près de la victime qu'il avait sacrifiée. Quand il revint à lui, il était de nouveau enfermé dans le carrosse, le bandeau sur les yeux, enveloppé d'un manteau qui cachait ses habits maculés, et dès qu'il reprit ses sens :

— Voilà ton salaire, lui dit celui qui l'avait amené; on l'a doublé, parce que tu es un honnête homme.

Le retour se passa de la même manière. Le quatrième jour au soir il était chez lui ; seulement, on le laissa sur le bord de l'Ill, dans une prairie proche de sa demeure. Il retrouva sa femme bien inquiète, et les magistrats furieux. La justice de Colmar fit les recherches les plus actives et ne découvrit rien. On n'en sut jamais davantage.

QUATRIÈME